



## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction des Services  
du cabinet et des sécurités  
Service des politiques de sécurité  
et de prévention

Toulouse, le 3 avril 2020

Affaire suivie par : M. HENRY  
05.34.45.33.59  
hugues.henry@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur le président,

Par courrier en date du 26 mars dernier, vous appelez mon attention sur la restriction des accès aux voies pédestres et cyclables des cours d'eau, canaux, plans d'eau, zones vertes et sentiers balisés en cette période de pandémie virale.

Je suis sensible à votre demande de ne pas pénaliser les personnes utilisant le vélo ou la marche à pied dans le cadre de déplacements utilitaires prévus de façon dérogatoire.

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, l'arrêté préfectoral n° 31-2020-03-27-001 du 27 mars 2020 portant interdiction de déplacement dans certains lieux du département interdit bien dans son article 1 l'accès du public à tous les parcs et jardins municipaux, voies pédestres et cyclables des berges de canaux, cours d'eau et plans d'eau, aux zones de loisirs et sentiers de randonnée balisés, pour la durée d'application des mesures gouvernementales instituées par la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020.

Cependant, à titre dérogatoire et pour faire suite à votre demande, l'article 2 de cet arrêté préfectoral permet les trajets domicile-travail sur les bords de berges « ...De même, les voies pédestres et cyclables des berges de canaux et cours d'eau peuvent être empruntées pour les trajets « domicile-travail ».

Toutefois, je tiens à vous rappeler que si la pratique du vélo est autorisée comme moyen de déplacement pour aller au travail ou faire ses courses, elle reste dans les circonstances actuelles interdite dans le cadre des loisirs et de l'activité physique individuelle, à l'exception de promenades permettant d'aérer les enfants où il est toléré que ces derniers soient à vélo ou à trottinette, si l'adulte accompagnant est à pied.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Marc TSCHIGGFREY

Monsieur Boris KOZLOW  
Président de l'Association 2 pieds 2 roues  
5, avenue Collignon  
31200 TOULOUSE